

# HORAIRE DE LA SESSION D'EXAMEN — été 2022

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer à la réception de la Commission scolaire 418 534-3003 poste 0

Épreuve	École	Date	Heure
132-520 Français - écriture - 5 <sup>e</sup> secondaire <b>Remise du dossier préparatoire</b>	Mgr Sévigny*	20 juillet 2022	8h00 à 10h00
	Aux Quatre-Vents**		9h30 à 11h30
	Antoine-Bernard		8h00 à 12h00
	Des Deux-Rivières		9h00 à 12h00
132-520 Français - <b>écriture</b> 5 <sup>e</sup> secondaire	Mgr Sévigny*	27 juillet 2022	8h30 à 11h45
	Aux Quatre-Vents**		
	Antoine-Bernard		
	Des Deux-Rivières		
134-510 Anglais - langue seconde - tâche préparatoire et interaction orale - 5 <sup>e</sup> secondaire <b>Tâche préparatoire et interaction orale</b>  (Choix de l'école : du 25 PM au 29 juillet 2022)	Mgr Sévigny*	27 juillet 2022	13h00 à 15h00
	Aux Quatre-Vents**	26 juillet 2022	9h00 à 10h30
	Antoine-Bernard	29 juillet 2022	9h00 à 10h30
	Des Deux-Rivières	27 juillet 2022	13h00 à 15h00
Mathématique - 4 <sup>e</sup> secondaire 063-420 <b>Culture, société et technique</b> (raisonnement en math.) 064-420 <b>Technico-sciences</b> (raisonnement en math.) 065-420 <b>Sciences naturelles</b> (raisonnement en math.)	Mgr Sévigny*	28 juillet 2022	9h00 à 12h00
	Aux Quatre-Vents**		
	Antoine-Bernard		
	Des Deux-Rivières		

Épreuve	École	Date	Heure	
085-404 Histoire du Québec et du Canada - 4 <sup>e</sup> secondaire	Mgr Sévigny*	28 juillet 2022	13h00 - 16h00	
	Aux Quatre-Vents**			
	Antoine-Bernard			
	Des Deux-Rivières			
134-530 Anglais - langue seconde - 5 <sup>e</sup> secondaire <b>Production écrite</b>	Mgr Sévigny*	1 <sup>er</sup> août 2022	9h00 - 11h00	
	Aux Quatre-Vents**			
	Antoine-Bernard			
	Des Deux-Rivières			
055-410 <b>Science et technologie</b> - 4 <sup>e</sup> secondaire <b>Épreuve écrite</b>	Mgr Sévigny*	29 juillet 2022	9h00 - 12h00	
	Aux Quatre-Vents**			
	057-410 <b>Applications technologiques et scientifiques</b> - 4 <sup>e</sup> secondaire <b>Épreuve écrite</b>			Antoine-Bernard
	Des Deux-Rivières			

\* Les élèves de l'école secondaire **Du Littoral** doivent se présenter à l'école **Mgr Sévigny**.

\*\* Les élèves de l'école **Polyvalente de Paspébiac** doivent se présenter à l'école **Aux Quatre-Vents**.

#### Informations importantes :

- Les élèves doivent se présenter à l'école au moins 15 minutes avant l'épreuve, **avec une carte d'identité**.
- Les élèves ont accès à leurs résultats par leur dossier en ligne. La plupart des élèves ont un mot de passe et pourront y accéder à partir du **5 juillet 2022** pour les épreuves du mois de juin, et à partir du **15 août 2022** pour les épreuves de reprise.

## Session de reprise - été 2022

### Matériel autorisé pour les épreuves :

Épreuves	Le matériel autorisé
Mathématique CST-SN-TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide-mémoire (feuille manuscrite recto-verso).</li> <li>• Calculatrice avec ou sans affichage graphique, voir annexe pour les précisions.</li> <li>• Règle, équerre, compas, rapporteur, papier quadrillé.</li> </ul>
Anglais communication orale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation booklet</li> <li>• Dictionnaire usuel anglais</li> <li>• Dictionnaire bilingue</li> </ul>
Anglais production écrite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire usuel anglais</li> <li>• Dictionnaire bilingue</li> <li>• Dictionnaire de synonymes</li> <li>• Grammaire ou code grammatical</li> </ul>
Français	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire usuel</li> <li>• Recueil de conjugaison</li> <li>• Grammaire ou code grammatical</li> <li>• Tout autre dictionnaire spécialisé</li> <li>• Feuille de notes</li> </ul>
Histoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>
Science	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calculatrice scientifique avec ou sans affichage graphique, voir annexe pour les précisions.</li> <li>• Règle</li> </ul>

## Annexe

### Pour les épreuves en mathématique :

#### 3.3.3 Règles relatives à l'utilisation de calculatrices ou d'autre matériel<sup>1</sup>

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées durant la passation des épreuves ministérielles. Toutefois, les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munies d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

Les élèves doivent avoir été avisés formellement par écrit des règles d'utilisation des calculatrices à respecter lors d'une épreuve ministérielle.

Avant le début de l'épreuve, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les élèves savent comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice. Par ailleurs, toute introduction de programmes dans la calculatrice durant la passation de l'épreuve est interdite. L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève ainsi que l'usage d'une feuille aide-mémoire sont aussi interdits.

Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

## Pour les épreuves en science :

### 3.3.3 Règles relatives à l'utilisation de calculatrices ou d'autre matériel<sup>1</sup>

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées durant la passation des épreuves ministérielles. Toutefois, les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munies d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

Les élèves doivent avoir été avisés formellement par écrit des règles d'utilisation des calculatrices à respecter lors d'une épreuve ministérielle.

Avant le début de l'épreuve, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les élèves savent comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice. Par ailleurs, toute introduction de programmes dans la calculatrice durant la passation de l'épreuve est interdite. L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève ainsi que l'usage d'une feuille aide-mémoire sont aussi interdits.

Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.